



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE SERVICE

2020/601

AVIS RECTIFICATIF

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS CLERMONT AUVERGNE

25 rue Etienne Dolet

63000 CLERMONT-FERRAND

Représentant : Monsieur le Directeur Général du CROUS CLERMONT AUVERGNE

Tél : 04 73 34 44 20

Fax : 04 73 35 12 85

E-mail : marches@crous-clermont.fr

2 – OBJET DU MARCHE

➤ **Objet** : **Marché de Services d'exploitation et de maintenance des systèmes de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation du CROUS CLERMONT AUVERGNE**

➤ **Type de marché** : Service

➤ **Classification CPV** : Les classifications principales CPV du marché public sont les suivantes :

Classification	Appellation
50000000	Services de réparation et d'entretien
50324200	Service de maintenance préventive
50531100-7	Services de réparation et d'entretien des chaudières
50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
50720000-8	Services de réparation et d'entretien de chauffage central
50721000-5	Mise en état d'exploitation d'installation de chauffage
50730000-1	Services de réparation et d'entretien de groupe de réfrigération
71 314 200-4	Services de gestion de l'énergie
71314300-5	Services de conseil en rendement énergétique
45232141-2	Installations de chauffage

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

➤ **Description** : Le présent marché a pour objet l'exploitation-maintenance avec la conduite et l'entretien courant des équipements (P2) et le gros entretien et le renouvellement des matériels (P3 GER). Cette exploitation et cette maintenance concernent les installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation, et de ventilation du CROUS CLERMONT AUVERGNE.

Le présent marché fait partie d'une démarche volontaire d'inscrire le patrimoine technique du CROUS CLERMONT AUVERGNE dans l'efficacité énergétique. La maîtrise, la réduction et le suivi des consommations d'énergie sont des objectifs de ce marché même si l'objectif prioritaire reste la continuité de service.

Lieux d'exécution : Clermont-Ferrand (Code postal : 63000) et agglomération (Aubière – Code postal : 63170)

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance des SITES et ne pourront élever aucune réclamation (Cf. article 4 du règlement de consultation : VISITE DE SITES)

➤ Durée du marché :

Le présent marché est conclu pour une durée de 8 (huit) ans fermes, à compter du 15 octobre 2020, portant son échéance au 14 octobre 2028. Sa durée totale ne pourra donc être postérieure au 14 octobre 2028.

Il prendra effet au 15 octobre 2020, suivant une période de tuilage allant du 1er au 15 octobre 2020 (période durant laquelle les installations seront sous la responsabilité de l'exploitant sortant), portant son échéance au 14 octobre 2028.

La durée du présent marché est justifiée par la nature des investissements à effectuer dans le cadre de l'exécution du présent marché.

➤ Allotissement : Le présent marché n'est pas décomposé en lots.

Conformément aux dispositions de l'article L2113-11 et R2113-3 du Code de la commande publique, la dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile, et financièrement plus coûteuse, l'exécution de la présente prestation.

➤ Tranches : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

➤ Variantes : variantes non autorisées

- Variantes à l'initiative du soumissionnaire : Les variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées.
- Variantes à l'initiative de l'acheteur : Les variantes à l'initiative de l'acheteur ne sont pas autorisées.

➤ Prestations supplémentaires : pas de prestations supplémentaires

➤ Forme du marché :

Le présent marché est un marché mixte de prestations de service au sens de l'article L1111-5 du Code de la Commande Publique.

Ce marché est de type :

- PFI (Prestation Forfaitaire avec Intéressement) pour les installations de CVC avec gros entretien et renouvellement
- PF (prestations Forfaitaires) pour les installations dont les consommations de références ne sont pas établies avec ou sans gros entretien et renouvellement

tel que défini dans le chapitre « Forme et Contenu des prix » du Guide de rédaction des clauses techniques des marchés publics d'exploitation de chauffage avec ou sans gros entretien des matériels et avec obligation de résultat approuvé par la décision n° 2007-17 du 4 mai 2007 du Comité exécutif de l'OEAP (Observatoire Economique de l'Achat Public), a pour objet de fixer les conditions d'exploitation à assurer par le TITULAIRE, pour les prestations suivantes :

- PRESTATIONS P2 : prestations d'exploitation, de conduite, d'entretien, d'astreinte, de maintenance préventive et corrective des installations telles que définies dans les CCTP.
- PRESTATIONS P3 : prestations de gros entretien et renouvellement, avec gestion transparente, des installations.

La présence de P2, P3 et d'un intéressement aux économies d'énergie par site sont définis par résidence, en annexes 1 du Cahier des Clauses Techniques Particulière (CCTP). Les objectifs d'économies d'énergie par site sont définis à l'annexe 2 du Cahier des Clauses Techniques Particulière (CCTP).

Les P2 et P3 feront l'objet d'un règlement global et forfaitaire selon l'acte d'engagement et son annexe n°1 (annexe technico-financière) de l'acte d'engagement.

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

- Modalités de paiement: Mandat administratif à 30 jours maximum
- Langue de rédaction des marchés : Français
- Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – ELEMENTS A TRANSMETTRE

Renseignements et formalités nécessaires indiqués aux articles 3, 4 et 5 du règlement de consultation.

6 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et R2152-7 §2 du Code de la commande publique

Critère	Pondération (%)	Sous critère	Pondération sous-critères (%)	Précision sur le Type de notation du sous-critère	Pièces de référence
Coût global de l'offre (NC1) (1)	Pond 1 40%	<i>Coût global € HT de l'offre sur la durée du marché cumulé P2 + P3 – CEE 4^{ème} période</i>	80%	Notation quantitative	DPGF / Acte d'Engagement
		<i>Taux horaire du personnel affecté au P3 en € HT/heure</i>	5%	Notation quantitative	
		<i>Marge affectée au matériel et à la sous-traitance sur le P3I</i>	5%	Notation quantitative	
		<i>BPU (R22, désamiantage, etc.) € HT</i>	10%	Notation quantitative	
		<i>SS TOTAL</i>	100%		
Décomposition valeur technique (NC2) Garanties apportées par l'entreprise sur la performance énergétique	Pond 2 20%	<i>Niveau des Garanties proposées pour maintenir le NB et les performances énergétiques. (Application des % demandés en annexe à l'acte d'engagement) D'une manière générale, tout développement s'inscrivant dans objectif de garantie de l'efficacité énergétique</i>	30%	Note de 0 à 5 pts	Cadre de réponse et Mémoire technique
		<i>Niveau de justification et cohérence des gains issues des actions de performance énergétique action par action</i>	40%	Note de 0 à 5 pts	
		<i>Pertinence et cohérence des actions d'économies d'énergie</i>	30%	Note de 0 à 5 pts	

		<i>proposées par le candidat</i>			
		<i>SS TOTAL</i>	<i>100%</i>		
Décomposition valeur technique (NC3)	Pond 3 20%	<i>Organisation générale</i>	10%	Note de 0 à 5 pts	Cadre de réponse et Mémoire technique
		<i>Moyens et respect du délai pour la prise en charge des sites au démarrage du contrat</i>	20%	Note de 0 à 5 pts	
		<i>Pertinence et cohérence des moyens d'exploitation, conduite maintenance corrective dépannage et Temps d'encadrement</i>	30%	Note de 0 à 5 pts	
		<i>Les modalités de Gestion des demandes d'interventions, notamment urgente, en précisant les procédures, la désignation d'un référent identifié, etc.</i>	20%	Note de 0 à 5 pts	
		<i>Moyens et type de reporting proposé : indicateurs, moyens de suivi à distance, moyens informatiques, etc.</i>	20%	Note de 0 à 5 pts	
		<i>SS TOTAL</i>	<i>100%</i>		
Décomposition valeur technique (NC4)	Pond 4 20%	<i>Pertinence et cohérence du renouvellement programmé P3P, notamment les taux de renouvellement, âge moyen en fin de contrat, d'une manière générale, prise en compte du compromis entre durabilité et remplacements.</i>	60%	Note de 0 à 5 pts	Mémoire technique
Gros Entretien et Renouvellement (P3)		<i>Pertinence et cohérence du niveau de provision P3I (montant, méthode de détermination, cohérence avec les taux de renouvellement du P3P ...)</i>	40%	Note de 0 à 5 pts	
		<i>SS TOTAL</i>	<i>100%</i>		

Jugement des offres :

Le jugement sera réalisé sur la base des pièces de référence. En cas de non remise d'une pièce de référence, la note sera de zéro.

La note finale de chaque offre sera calculée selon la formule suivante :

$$NF = NC1 \times \text{Pond 1} + NC2 \times \text{Pond 2} + NC3 \times \text{Pond 3} + NC4 \times \text{Pond 4}$$

Où :

- NF est la note finale du candidat
- NC1 est la note obtenue par le candidat pour le critère 1, somme des sous-critères notés sur 100% (donc sur 1)
- Pond 1 est la pondération pour la décomposition NC 1
- NC2 est la note obtenue par le candidat pour le critère 2, somme des sous-critères notés sur 100% (donc sur 1)

- Pond 2 est la pondération pour la décomposition NC 2
- NC3 est la note obtenue par le candidat pour le critère 3, somme des sous-critères notés sur 100% (donc sur 1)
- Pond 3 est la pondération pour la décomposition NC 3
- NC4 est la note obtenue par le candidat pour le critère 4, somme des sous-critères notés sur 100% (donc sur 1)
- Pond 4 est la pondération pour la décomposition NC 4

Le Marché sera attribué à l'offre ayant obtenu la note NF la plus élevée.

Les résultats des différents calculs des critères, puis de la note finale, devront présenter des nombres décimaux, arrondis au millième.

Grille de notation valable pour les critères qualitatifs (hors critères ou sous-critères notés quantitativement)

Les offres seront évaluées suivant une échelle variant de 1 à 5 correspondants aux évaluations suivantes :

- 0 : Absence de réponse ou réponse étant sans rapport avec les attendus du critère
- 1 : Répond très peu aux attendus du critère
- 2 : Répond peu aux attendus du critère
- 3 : Répond moyennement aux attendus du critère
- 4 : Répond bien aux attendus du critère
- 5 : Répond très bien aux attendus du critère

Dans les tranches de notation, la notation finale tient également compte des éventuels écarts comparatifs entre les offres motivées au cas par cas.

L'absence d'écart comparatif conduit à la même notation.

Formule de calcul valable pour les critères quantitatifs

Exemple pour le critère NC1 Coût global de l'offre :

Calcul du Coût global minimal parmi l'ensemble des Coûts globaux des Candidats = $\min(CG_{ii} \rightarrow n)$ pour $i = 1$ à n

$$NC_i = \min(CG_{ii} \rightarrow n) / CG_i$$

Avec

- NC_i : Note pour le Candidat i
- CG_i : coût global pour le Candidat i
- $i =$ candidats de 1 à n

Notation globale :

Les notes sous-critères sont ensuite pondérées : les notes pondérées sont additionnées puis ramenées sur une note maximum de 1 pour obtenir la note du critère.

Les notes des critères sont ensuite pondérées pour obtenir la note globale.

Pour chaque candidat, la notation globale est obtenue en additionnant les quantités de points obtenus pour chaque critère, le nombre de points maximum étant de 100.

Dans l'hypothèse exceptionnelle, d'égalité de note au classement final, priorité sera donnée à l'offre la moins-disante.

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement correspondant au choix du pouvoir adjudicateur.

7 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché dont l'objet principal est l'exploitation-maintenance d'installations est un marché de services.

Il est passé dans le cadre d'un appel d'offre ouvert régi par les articles L.2124-2 et R.2124-2 §1 du Code de la commande publique et par les articles R.2161-1, R.2161-3 §2, et R.2161-5 du Code de la commande publique.

8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'article R2132-3 du Code de la commande publique, le dossier de consultation doit être retiré sur le site de dématérialisation des procédures suivant :

- <http://www.achatpublic.com>.

9 – CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : **JEUDI 16 JUILLET 2020 – 10h00**

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres : L'offre devra être déposée sur le site dématérialisation des procédures suivant : <http://www.achatpublic.com> (article R2132-3 du Code de la commande publique).

Cf. article 5 du Règlement de consultation

10 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Questions- réponses :

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance du marché, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats. Les demandes de renseignements devront être formulées par écrit via la plateforme de dématérialisation des procédures :

- <https://www.achatpublic.com>

Sur le site <https://www.achatpublic.com> l'ensemble des questions et des réponses sera accessible aux candidats qui y auront porté leur identité et leurs coordonnées.

Identification « courriel » du candidat :

- 1) Les candidats sont fortement invités à s'identifier sur le profil d'acheteur en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faites aux questions relatives à la consultation en cours, etc.
- 2) Dans le cas où un candidat n'aurait pas inscrit son adresse courriel sur le profil d'acheteur ou aurait inscrit une adresse courriel inadaptée ou erronée - et ce, quel qu'en soit le motif :
 - il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats,
 - il incombera alors à ce candidat de faire diligence par lui-même pour en être tenu informé.

Neutralisation anti-spam :

- 3) Après identification sur la plateforme de dématérialisation, les candidats sont fortement invités à veiller à ce que les messages automatiques éventuellement émis par le site de dématérialisation ou par l'acheteur ne soient pas bloqués, lors de la phase de réception, par un automate de filtration des messages (dit anti-spam).
- 4) En cas de rejet de message par un automate de filtration des messages (dit anti-spam) faisant perdre au candidat le bénéfice d'informations complémentaires sur la procédure en cours, il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats.

Il est précisé que toute question relative à la procédure devra être adressée au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à formuler une réponse dans les meilleurs délais.

Dans tous les cas, les questions se limiteront aux aspects techniques et administratifs du dossier, aucune réponse ne sera faite sur d'autres points.

11 – VISITES DE SITES

La visite des sites est obligatoire.

Toute offre émise par un candidat qui n'aurait pas participé à celle-ci sera considérée comme irrégulière et sera donc rejetée.

Cf. ; article 4 du Règlement de consultation pour connaître les modalités d'organisation de visites de sites